

LIEBHERR

PLAN DE MOBILITÉ



Le site de Liebherr sur la zone Planchy à Bulle. Source www.liebherr.com

Liebherr Machines Bulle S.A.

Plan de mobilité

Auteur : Frédéric Gendre, Projets21

Table des matières

1. Contexte	3
2. Méthodologie et périmètre	4
3. Situation initiale.....	6
3.1 Situation géographique.....	6
3.2 Connectivité du site	6
3.3 Parkings et infrastructures 2-roues.....	8
3.4 Répartition modale	9
4. Plan d'action - Sélection de mesures	9
4.1 Covoiturage.....	10
4.2 Mobilité douce	10
4.3 Transports publics	10
4.4 Télétravail.....	10
4.5 Repas de midi	10
4.6 Groupe de travail participatif.....	10
4.7 Association Planchy2050	11
5. Conclusion	11

1. Contexte

Liebherr à Bulle

Le Groupe Liebherr est établi à Bulle depuis 1978. Sur son site au cœur de la zone d'activités de Planchy, à l'adresse rue Hans-Liebherr 7, il dispose d'un site industriel où sont établies plusieurs entités du Groupe :

- **Liebherr-International AG** (LIA), la société-mère et siège du Groupe Liebherr ;
- **Liebherr Machines Bulle SA** (LMB), une division de l'entité Liebherr-Component Technologies AG (COT). Elle est très largement, en nombre d'employés et en termes de surfaces, la plus grosse entité du site ;
- **Liebherr-Industrieanlagen AG** (LIN), la filiale d'ingénierie et de conception du Groupe Liebherr

Zone Planchy

La situation de Liebherr au cœur de la zone d'activités de Planchy présente plusieurs défis en termes de mobilité. En effet, la zone est appelée à un fort développement, certaines études prévoyant le triplement du nombre d'emplois en son sein d'ici à 2030 pour atteindre un total de 10'000. Face à la complexité de la situation, les autorités publiques réagissent à de nombreux niveaux : communes, agglomération, association régionale, Préfecture, autorités cantonales, etc.

Plusieurs entreprises de la zone ont dès 2012 décidé de coordonner leurs réponses aux défis de mobilité à travers le Plan de mobilité interentreprise (PMIE).

Dès la 2^e moitié de l'année 2024, Planchy2050, une nouvelle association regroupant les principales entreprises de la zone, a vu le jour avec pour objectif d'explorer les possibilités de collaboration entre elles sur diverses thématiques dont celle de la mobilité.

Plan de mobilité

Comme le stipule l'art. 49 § 1, 3 et 4 de la Loi sur la mobilité du canton de Fribourg ([LMob. RSF 780.1](#)) :

¹ *Toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés (équivalents plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque.*

³ *Pour les entreprises et administrations déjà implantées sur le territoire fribourgeois au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, le délai est de 2 ans dès l'entrée en vigueur de la loi.*

⁴ *Le plan de mobilité doit être déposé auprès de la commune. Cette dernière le publie.*

Le présent document a pour but de répondre à cette exigence.

2. Méthodologie et périmètre

Le projet a été mené de manière collaborative entre les équipes de Liebherr Machines Bulle SA, représentées principalement par l'équipe de mobilité de Liebherr et Projets21.

Le périmètre défini pour le présent Plan de mobilité et en particulier pour sa phase d'analyses englobait la **mobilité pendulaire** de tout le personnel des entités de Liebherr installées sur le site de Bulle.

Le présent Plan de mobilité comprend une partie diagnostic de la situation initiale réalisée au début de l'année 2024. Ce diagnostic a été mis dans les mains d'un groupe de travail qui étudie les différentes possibilités d'action pour compléter les mesures mobilité déjà existantes.

Pour réaliser la partie diagnostic, nous nous sommes appuyés sur 3 éléments :

- Les données transmises par l'entreprise (nbre de collaborateurs.trices, nbre de places de parc, etc.) ;
- Une vision locale ;
- Un **sondage** proposé aux employés.es de l'entreprise entre le lundi 15 janvier et le vendredi 23 février 2024. Celui-ci a obtenu un **taux de réponse de 66%**. Ce bon taux de réponse peut être considéré comme représentatif.

Le personnel a été impliqué lors du sondage et a eu à ce moment l'occasion d'exprimer ses idées. Toutes les personnes ayant répondu au sondage ont reçu un rapport de mobilité individuel basé sur leurs réponses (voir page suivante). Le 1^{er} mai, une séance de présentation des principaux résultats de l'enquête mobilité a été organisée à l'intention des cadres.

Rapport de mobilité individuel

Xxxxxx Yyyyyy

Route de la Mobilité 9, 16?? Zzzzzzz

Merci d'avoir participé à notre sondage mobilité. Dans ce rapport vous trouverez diverses informations liées à votre mobilité pendulaire.

Données de distance

La distance entre votre domicile et votre lieu de travail est de **19,9** Km

La distance moyenne suisse entre son domicile et son lieu de travail : 13,6 km (source OFS)

Le nbre de jours où vous vous rendez au travail **5** x 2: + le nombre de fois où vous rentrez à midi **0** x 2

Votre nombre de trajets par semaine **10**

Le nombre de km que vous faites chaque année entre votre domicile et votre lieu de travail (déplacements pendulaires, votre nombre de trajets par semaine x 44 x la distance domicile-travail **8 744** km

Données de temps

Le temps que vous mettez pour vous rendre au travail (votre réponse) : **45** minutes

Le temps moyen en Suisse pour se rendre au travail : 29 minutes (source OFS)

Le temps que vous mettriez en fonction de votre moyen de transport (source GoogleMaps, pour une arrivée prévue entre 7 h et 8 h un mardi matin hors vacances scolaires et jours fériés)

Vélo	Voiture	Transports publics	
1:05:22 h	0:23:34 h	0:47:55 (à pied : 6m - transport : 39m)	Nombre de changements 1

Bilan CO2

Pour faire le bilan CO2 de votre mobilité pendulaire (soit la quantité de gaz à effet de serre émise lors de vos déplacements entre votre domicile et votre lieu de travail), nous multiplions votre nbre de km annuels par le facteur d'émission propre à votre mobilité. Un facteur d'émissions indique quelle quantité de CO2 est émise lors de chaque km par un moyen de transport donné.

Par exemple, une voiture émettra plus de CO2 par km qu'un vélo électrique (14g de CO2/km). Et entre les voitures, un gros SUV diesel (282g de CO2/km) émettra plus de CO2 par km qu'une petite voiture de ville à essence (130g de CO2/km). Et la marche, elle n'émettra aucun CO2! :-)

Vos moyens de transport :

	%	g/km	km/an	kgCO2/an
Mobilité douce	0	0	0	0
Vélo électrique	0	14	0	0
Train	80	15	6995	105
Bus	10	25	874	22
Moto	0	121	0	0
Voiture perso	10	195	874	171
	100	34	8744	297

Le bilan CO2 de votre mobilité pendulaire :

Votre facteur d'émission **34** g de CO2/km

Le bilan CO2 de votre mobilité pendulaire **297** Kg CO2 / an
(votre nombre de km annuels x votre facteur d'émission)

(Pour établir ce bilan, nous n'avons pas tenu compte du covoiturage, car il peut varier entre autres en fonction du nombre de covoitureurs dans la voiture. A 2 personnes dans une voiture, vous pouvez diviser le CO2 émis lors de ces trajets par 2, par 3 si vous covoiturez à 3, etc.).

Quelques éléments de comparaison ? 1 tonne de CO2 c'est par exemple :

- 1 vol Zurich-New York, aller simple, en Economy
- 3500 km avec un gros SUV diesel ou 7700 km avec une petite citadine à essence
- 1 steak de bœuf par jour pendant une année

Le bilan CO2 complet moyen d'une personne vivant en Suisse : 11,6 tonnes de CO2.

Envie d'en savoir plus ? -> Empreinte carbone d'un.e citoyen.ne suisse | www.climpact.ch

Si vous avez des questions nous sommes volontiers à votre disposition : info@projets21.ch

3. Situation initiale

3.1 Situation géographique

Le site de Liebherr est établi au cœur de la zone d'activités de Planchy, sur la commune de Bulle. Son adresse exacte est rue Hans-Liebherr 7, 1630 Bulle. La zone de Planchy borde l'agglomération bulloise sur son flanc ouest, entre l'autoroute A12 et la route de contournement H189.



Source www.google.com/maps

3.2 Connectivité du site

Voiture :

L'agglomération bulloise est desservie par 2 sorties d'autoroute sur l'A12, la sortie N°4 Bulle et la sortie N°3 Vaulruz. La sortie N°4 Bulle et la route de desserte/contournement H189 sont fréquemment encombrées aux heures de pointe. Sinon de manière générale, les axes de circulation de l'agglomération sont souvent chargés mais rarement saturés. La proximité de l'autoroute a une influence directe sur les distances et temps de trajet moyens au sein de l'entreprise

Transports publics :

La gare de Bulle, au cœur de l'agglomération, est desservie par les lignes RE2 et RE3 depuis Broc-Chocolaterie et jusqu'à Berne, avec des cadences à la demi-heure y compris le matin, le soir et les week-ends.

Sur son flanc sud, la gare de Bulle est desservie par les lignes S50 et 51, la reliant à l'Intyamon d'un côté, et à Châtel-Saint-Denis et Palézieux (et au-delà vers l'Arc lémanique) de l'autre, avec une desserte là aussi à la demi-heure mais moins fréquente le soir et les week-ends.

Au niveau régional, la gare de Bulle est aussi le point de départ et d'arrivée de nombreuses lignes de bus desservant le sud du canton et la reliant au nord de celui-ci.

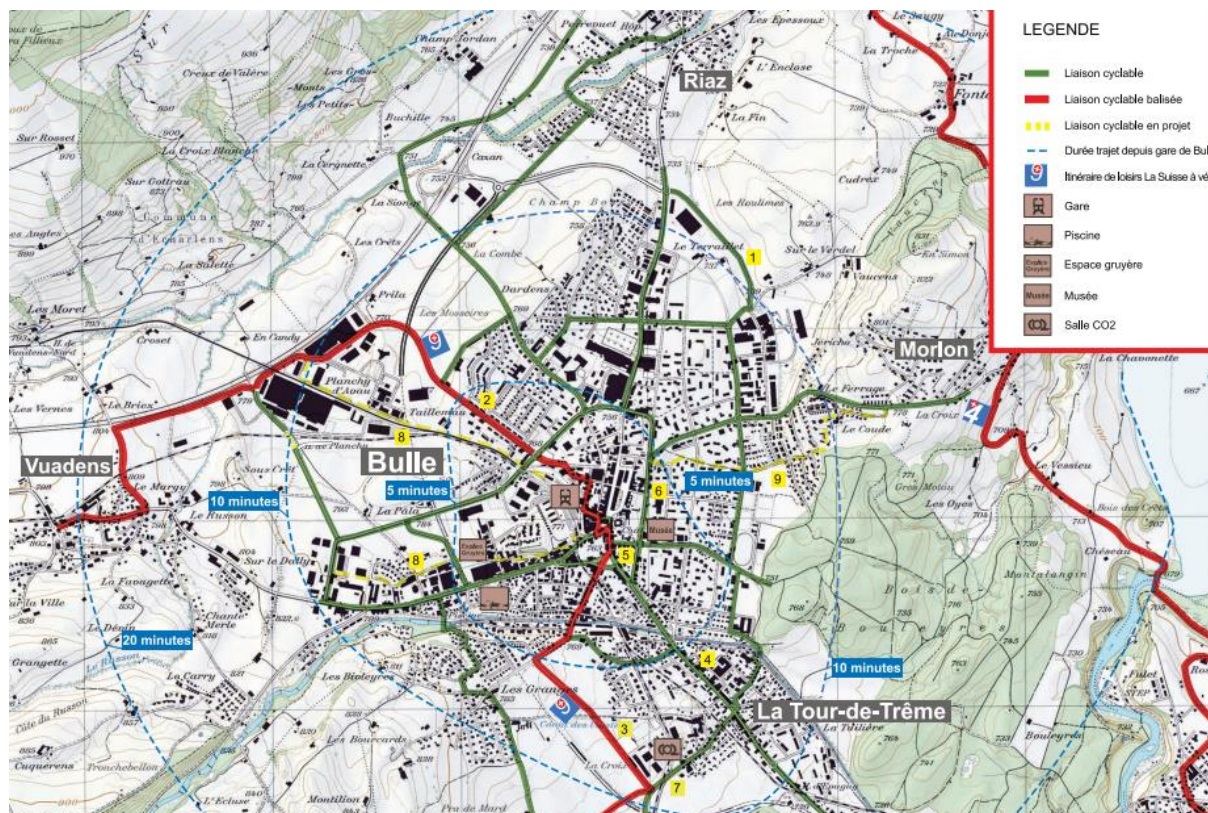
Liebherr est desservie par la ligne 203 MOBUL, avec un arrêt devant l'entrée principale du site (*Industrie*). La ligne bénéficie d'une cadence à la demi-heure, exclusivement en semaine. Cette desserte ne permet pas l'exploitation des horaires en équipes ou le travail du week-end. Il faut compter une dizaine de minutes pour le trajet depuis la gare de Bulle, ce qui diminue la compétitivité des transports publics pour les personnes habitant hors de l'agglomération.

Au vu de tous ces éléments, il est légitime de considérer la desserte en transports publics comme étant de moyenne qualité. Si la gare de Bulle est plutôt bien connectée au réseau de bus et de trains régionaux et suprarégionaux, la distance entre la gare et le site de l'entreprise péjore clairement la compétitivité des TP. La cadence de la ligne 203 et l'absence de desserte le week-end est un autre handicap.

Le Projet d'agglomération de 5^e génération ([PA5](#)) de MOBUL prend cette réalité en compte et propose, en plus d'une nouvelle ligne, la desserte aux 15 minutes pour l'ensemble des lignes du périmètre de l'agglomération et une desserte améliorée les week-ends.

Mobilité douce :

Les axes mobilité douce sont en cours de développement dans et autour de l'agglomération bulloise, en particulier autour du concept de Voie verte. Il est possible de se déplacer à pied de manière agréable mais les conditions ne sont pas encore pleinement réunies pour permettre aux cyclistes hésitants de se déplacer sans crainte (pistes cyclables parfois discontinues, charges de trafic importantes, etc.). La liaison directe et en site propre est assurée depuis la gare en 15-20 minutes à pied et 3 à 5 minutes à vélo/vélo électrique.



Les liaisons cyclables dans et autour de l'agglomération bulloise. Source www.bulle.ch

3.3 Parkings et infrastructures 2-roues

Parking :

Le site comprend de plusieurs bâtiments et parkings. Sur ces différents emplacements, Liebherr dispose d'un total de plus de 1000 places de parc voitures.

Une trentaine de ces places sur le parking sont réservées aux personnes pratiquant le covoiturage.

Infrastructures 2-roues :

Liebherr est bien dotée en places de parc pour les deux-roues : 100 places pour les motos et plus de 120 places couvertes pour les vélos, vélos électriques et e-trottinettes sur deux parkings équipés de bornes de recharge répondent pour l'heure à la demande. Des vestiaires avec douches et casiers individuels sont par ailleurs disponibles dans les ateliers.

3.4 Répartition modale

Sur la base des réponses au sondage, nous pouvons définir la répartition modale de la mobilité pendulaire selon le tableau suivant (au sein de l'entreprise : nbre de réponses pour chaque moyen de transport mentionné / nbre total des réponses) :

	En Suisse*	Au sein de l'entreprise
Voiture, moto	55%	66,7%
Transports en commun	27%	11,7%
Mobilité douce	18%	21,6%

On le constate, la part modale des transports publics est largement inférieure à celle de la moyenne suisse, toujours selon le [Relevé structurel – Pendularité](#). Ce qui s'explique par la mauvaise compétitivité des TP relevée plus haut. La proximité de l'agglomération bulloise permet une part intéressante de mobilité douce, et pour le reste la proximité de l'autoroute, l'inéquation entre les horaires de travail et les horaires des TP et la disponibilité des places de parc expliquent la part modale importante de la voiture individuelle.

4. Plan d'action - Sélection de mesures

La mobilité est une thématique active chez Liebherr. A travers sa participation au Plan de mobilité interentreprises (PMIE), Liebherr s'est déjà engagée à plusieurs étapes au fil des ans et sur un certain nombre de domaines. L'entreprise a par ailleurs mis sur pied un groupe de travail participatif qui va étudier et mettre en œuvre une nouvelle série de mesures. Enfin, Liebherr participe à la nouvelle association Planchy2050, dont l'un des buts sera de se pencher sur la mobilité globale de la zone d'activité de Planchy.

4.1 Covoiturage

Nouvelle plateforme covoiturage : En 2025, une nouvelle plateforme en ligne sera ouverte à toutes les personnes intéressées au covoiturage, avec une app en ligne sur le site Planchy2050 dédiée à la zone Planchy. Cette nouvelle option permettra aux personnes intéressées de se trouver et d'exploiter leurs possibilités de covoiturage afin de prévoir leurs trajets.

Places de parc privilégiées pour les covoitureurs : Des places de parc réservées aux covoitureurs existent déjà sur le parking de l'entreprise. En 2025, ces places seront adaptées aux nouveaux besoins de l'entreprise.

4.2 Mobilité douce

Infrastructures d'accueil : Les infrastructures d'accueil de la mobilité douce sont en place sur le site de Liebherr. Les places couvertes pour les vélos/trottinettes sont nombreuses et équipées de bornes de recharge et les ateliers sont pourvus de vestiaires, de douches et de casiers. L'entreprise veille à pourvoir aux besoins croissants de places d'accueil couvertes pour les 2-roues et à les positionner à des endroits utiles et proches des entrées des bâtiments.

Flotte de vélos électriques en libre-service : Liebherr mettra, en 2025, à disposition de son personnel des vélos électriques pour les déplacements professionnels.

Incitations/événements : L'entreprise négocie des rabais auprès de vendeurs de vélos et de matériel de la région. Elle organise une *Bike week* avec la possibilité d'essayer des vélos/vélos électriques et participe au défi national Bike to work au printemps.

4.3 Transports publics

Liebherr subventionne les abonnements de transports publics de ses collaborateurs.trices avec un montant annuel unique pour autant qu'ils et elles s'engagent à utiliser cet abonnement pour leurs trajets pendulaires.

4.4 Télétravail

Liebherr permet à son personnel pour qui cela est possible de travailler en home office. Une mesure actuellement largement utilisée.

4.5 Repas de midi

L'entreprise met à disposition sur son site un restaurant et propose le repas de midi à un tarif subventionné à son personnel, une politique permettant de limiter le nombre de personnes rentrant chez elles pour la pause de midi.

4.6 Groupe de travail participatif

Liebherr a mis sur pied un groupe de travail participatif composé de membres de son personnel issus de différentes entités de l'entreprise. Depuis l'automne 2024, ce groupe se penche sur les résultats de l'enquête mobilité et en a tiré un certain nombre de propositions potentielles. Ce groupe va étudier la possibilité, l'utilité et le financement de ces mesures parmi lesquelles :

- Extension des abris deux roues et des solutions liées aux moyens de mobilité douce.

- Adaptation du subventionnement des abonnements de transports publics à travers des offres actuelles proposées aux entreprises.
- Redynamisation de la solution de covoiturage pour les collaborateurs.
- Création d'un plan de communication/événementiel autour de la thématique de la mobilité.
- Diverses actions internes de promotions de la mobilité.

Ces premières idées ne limitent pas le champ des possibilités à envisager ni ne préjugent de leur possible adoption qui devra en tous les cas être validée.

4.7 Association Planchy2050

Si une part importante des mesures de soutien aux mobilités alternatives à la voiture individuelle ont vocation à rester dans les mains des entreprises, la problématique dans son ensemble doit être envisagée à l'échelle de la zone d'activités de Planchy. Dans ce sens Liebherr est membre de l'association nouvellement créée [Planchy2050](#). Celle-ci regroupe les grandes entreprises déjà établies sur la zone pour leur permettre de mettre leurs forces en commun sur diverses thématiques d'intérêt général, dont bien sûr la mobilité. Les mesures futures concernant la mobilité de la zone seront prises par cette association.

5. Conclusion

Par son poids aussi bien historique que purement numérique en termes d'employés.es, Liebherr est un acteur essentiel du tissu fribourgeois et un moteur du développement économique de l'agglomération bulloise.

Ce développement va prendre encore une nouvelle dimension dans les prochaines années à venir amenant, comme tout changement, son lot d'opportunités et de défis.

Au cœur de ces défis, la mobilité et l'accessibilité de la zone d'activités de Planchy ainsi que de l'ensemble de l'agglomération représenteront de toute évidence une vraie difficulté. Les relever nécessitera non seulement une attention constante mais aussi un vrai changement des mentalités et des habitudes.

Comme tout changement, il provoquera des résistances. Comme tout changement, il créera de nouvelles habitudes, engendrera des résultats inattendus. Comme tout changement, il devra être encadré au plus près.

L'ampleur de la tâche ne permettra pas de l'affronter seul. Dans ce sens, une coordination des acteurs sera essentielle pour se montrer à la hauteur et la nouvelle association Planchy2050 a tout son rôle à jouer pour coordonner les entreprises de la zone et offrir aux collectivités publiques en charge d'une partie de la réponse un interlocuteur fiable et décidé.

Par son poids, par son rôle, Liebherr ne peut se contenter de suivre et de s'adapter à ces changements et se doit au contraire de participer à la création des conditions nécessaires à l'évolution des pratiques et de l'état d'esprit. Le présent Plan de mobilité est, nous le souhaitons, le premier pas vers l'adaptation à ce changement.